



Association pour le Développement des Activités Physiques à l'Age de la Retraite
- Secteur Combe de Savoie -

Maison des Associations - Boite G2 - 67 rue St François de Sales - 73000 CHAMBERY

☎ 04 79 33 68 52 – email : adapar.cds@wanadoo.fr – Site internet : www.adapar.fr

Rentrée 2021

Nous espérons que la saison 2021-2022 soit celle du renouveau, après deux saisons particulières en raison d'une situation sanitaire inédite : une saison 2020-2021 interrompue fin octobre après une saison 2019-2020 déjà suspendue en mars.

Pour tenir compte de cette situation et de l'interruption de nombreuses activités sur une grande partie de l'année, le comité de direction de l'ADAPAR a décidé d'appliquer une **remise de 15 €** sur la cotisation 2021-2022 pour tout adhérent qui renouvellera sa licence à l'ADAPAR et lui marquera ainsi sa confiance.

Ainsi le montant de la cotisation 2021-2022 est fixé à **39 €** pour le renouvellement d'une licence 2021-2022 à taux plein.

Mais il restera à **54 €** dans tous les autres cas : (nouvel adhérent, retour après une interruption, cotisation 2021 réduite ...

Dans tous les cas, 2 options additionnelles restent possibles : **IA PLUS : 6 €** (niveau d'indemnisation par l'assurance plus important en cas d'accident) et **Option effets personnels : 27 €**

La saison 2021-2022 devrait être marquée par l'allègement de nombreuses contraintes qui ont pesé sur notre fonctionnement au cours des 2 dernières saisons.

Mais le pass sanitaire sera obligatoire pour toutes nos activités intérieures...(ne serait-ce que parce que les communes nous l'imposent pour l'accès aux différents équipements), ou pour l'inscription à un séjour.

Il nous faudra aussi tirer les enseignements de la situation que nous venons de traverser et certaines dispositions mises en œuvre dans ce contexte, vont rester comme des « bonnes pratiques » dans le cadre d'activités collectives : limitation de la taille des groupes, inscription préalable pour chaque activité, distanciation....

Ces mesures pourront être perçues par certains comme des contraintes mais elles sont la **contrepartie indispensable** à la reprise de nos activités et à une pratique **collective responsable**.

(*) Pour faciliter les inscriptions en ligne, pensez, si ce n'est pas encore fait, à activer votre mot de passe sur l'espace adhérents du site internet. Retrouvez le mode opératoire sur la page : (<https://www.adapar.fr/information-sur-la-connexion-a-lespace-adherents/>).

Pass sanitaire : une obligation de fait...

La détention du pass sanitaire est **obligatoire** pour la pratique de toutes les **activités intérieures...** parce que les communes nous **l'imposent** pour l'accès aux différents équipements.

Il en va de même pour **les séjours**. Le pass sanitaire s'impose désormais partout pour la restauration, l'hébergement et pour tous les transports interrégionaux en **car**. Dans ces conditions, le pass sanitaire est **impératif** pour participer aux séjours organisés par l'ADAPAR.

Attention :

2 échéances importantes vont marquer cette saison

L'Assemblée Générale de l'ADAPAR

- Initialement prévue en 2020 et reportée à cause du confinement, elle devrait se tenir le **25 Novembre** à La Ravoire.
- Il s'agira d'une AG **élective** avec le renouvellement des membres du Comité de Direction
- Il s'agira également d'assurer le renouvellement du responsable du secteur de la Combe de Savoie.

Il faudra **impérativement** des candidats pour assurer la pérennité de l'association...

Un grand projet pour juin 2022 !

Les statuts de l'ADAPAR ont été déposés le 8 juin 1972 :

⇒ **l'ADAPAR fêtera donc ses 50ans d'existence l'année prochaine** : c'est un des plus vieux clubs de la FFRS !

50 ans, c'est aussi l'âge pour adhérer à l'ADAPAR.

Tout un symbole...!

L'occasion sans doute de fédérer l'association dans une perspective bien plus réjouissante que les 2 saisons que nous venons de traverser .

